DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

<u>Présents</u>: BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

<u>Absents</u>: BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation: 10 septembre 2024.

Objet : Médecine préventive - Centre de Gestion de la Corrèze.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19), via sa convention avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze – Dordogne (SPST 19-24), le 23 septembre 2022, délibération n°2022-05-02.

A compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- d'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- d'autoriser Le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

<u>Résultats du vote :</u> Pour : 9 La délibération est adoptée.

Contre: 0

Abstensions: 0

Accusé de réception en préfecture 019-211910203-20240920-2024-04-06-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024

Jean-Pierre DELBÈGUE.

Extrait certifié conforme,

Le maire,

Accusé de réception en préfecture 019-211910203-20240920-2024-04-06-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024